



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 29 septembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 21 septembre 2011		
Date d'affichage 22 septembre 2011		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Aide de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'opération de l'îlot de la gare.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

Procurations :

aucune

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 18 février 2011, la région PACA a approuvé un nouveau cadre d'intervention foncière et d'urbanisme. Celui-ci a notamment pour objectifs de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques ainsi que d'encourager la production de logement social.

L'opération de l'îlot de la gare s'inscrit dans ces objectifs. A ce titre, elle pourrait bénéficier d'une aide de la région. En effet, cette opération se situe en continuité de la gare SNCF ; elle bénéficie, de ce fait, d'une desserte en transports collectifs. Elle favorise le renouvellement urbain par la restructuration d'un îlot désaffecté. De plus, la totalité du programme de logement est à vocation locative sociale. Enfin, elle s'accompagne d'une requalification de l'espace public par la création d'un passage piétonnier qui reliera le centre ville à la gare.

Par ailleurs, cette opération fait l'objet d'un portage par l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) qui a acquis la maîtrise foncière des parcelles riveraines à celles de la commune. Conformément aux promesses de vente établies le 8 décembre 2010, l'ensemble des parcelles seront cédées au Logis Familial Varois qui réalisera le programme en partenariat avec Var Habitat.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du conseil régional pour l'opération de l'îlot de la gare.

VU la délibération du conseil régional n°11-8 du 18 février 2011 relative au nouveau cadre d'intervention foncière et d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2010 autorisant la cession des parcelles cadastrées section AS n° 19 et 20,

CONSIDERANT que l'opération de l'îlot de la gare s'inscrit dans les objectifs définis par la délibération du conseil régional du 18 février 2011 relative au nouveau cadre d'intervention foncière et d'urbanisme,

CONSIDERANT l'aide financière apportée par la commune en raison du prix de cession de ces parcelles inférieur à l'estimation de France Domain,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter l'aide de la région pour l'opération de l'îlot de la gare ;

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

30 SEP. 2011 30 SEP. 2011

